Gembloux Agro-Bio Tech
Université de Liège

Le Corps professoral de

Gembloux Agro-Bio Tech - Université de Liège vous prie

de lui faire l'honneur d'assister à la défense publique de la dissertation originale que

Monsieur KONE Bouréma,

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome,

Titulaire d'un DES en Économie et sociologie rurales,

Titulaire d'un DEA en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique,

présentera en vue de l'obtention du grade et du diplôme de

DOCTEUR EN SCIENCES AGRONOMIQUES ET INGENIERIE BIOLOGIQUE,

le 23 août 2016, à 10 heures, en l'auditorium ER1 (Économie et développement rural)**,**

Passage des Déportés, 2 à 5030 **GEMBLOUX.**

Cette dissertation originale a pour titre :

« Mesures incitatives à la production cotonnière et perspectives de la privatisation des filiales CMDT au Mali »

Le jury est composé comme suit :

Présidente : Prof. M.-L. FAUCONNIER, Présidente du Département AGROBIOCHEM,
Membres : Prof. P. LEBAILLY (Promoteur), B. TEME (Copromoteur, Institut d'Économie Rurale, Mali), P. BURNY, G. MERGEAI, B. MICHEL, Monsieur F. BERTI.

Résumé

Le coton constitue le premier produit agricole d'exportation pour le Mali avec 84,370 milliards Fcfa en 2010 (INSTAT, 2010). La production de cette culture connaît d'énormes problèmes d'origines externes (prix des intrants et du coton graine) et internes (délai de paiement des producteurs, dettes internes des coopératives).

Pour augmenter la production cotonnière, en 2010/11, le gouvernement a maintenu le niveau de subventions des engrais à 50% du prix normal sur le marché. En 2011/12, en plus de ce niveau de subvention, un prix à caractère incitatif de 255 Fcfa/kg de coton graine a été fixé au producteur et l'Union Nationale des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton (UN-SCPC) a facilité l'apurement des dettes internes des coopératives. Malgré la chute des cours mondiaux après 2011/12, le prix du coton graine au producteur a peu varié. C'est ainsi que le même prix de 255 Fcfa/kg a été observé en 2012/13 pour revenir à 250 Fcfa/kg en 2013/14.

Bien avant cette situation, à partir de 2001, le Mali, à la demande de la Banque Mondiale, s'était lancé dans les réformes de la filière coton. Celles-ci ont abouti à la création de quatre filiales de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) selon un système de zonage. Cependant, à ce jour, aucune filiale n'a encore été privatisée.

L'objectif de ce travail est d'analyser les effets des facteurs incitatifs à la production cotonnière dans une perspective de privatisation des filiales CMDT. Des enquêtes ont été réalisées auprès d'un échantillon de 240 exploitations dans les quatre zones CMDT à raison de deux villages par zone en 2008/09, 2010/11 et 2011/12.

L'analyse de régression a été réalisée sur la base des séries statistiques sur 22 ans (de 1989/90 à 2010/11). Les résultats ont montré une évolution positive des productions (essentiellement due à une augmentation des superficies cultivées), du revenu coton des producteurs ainsi qu'un taux de remboursement plus élevé des crédits intrants. L'analyse du Coût des Ressources Domestiques (CRD), des Coefficients de Protection Nominale (CPN) et de Protection Effective (CPE) a montré une amélioration de ces indicateurs en 2011/12 avec les facteurs incitatifs. Quant à l'analyse du déterminant de l'offre du coton, seules les variables prix coton graine et le délai de paiement ont un effet significatif sur la production du coton au Mali.

Les facteurs incitatifs étant favorisés par le marché de la fibre de coton en 2011/12, alors que ce marché a pris une tendance à la baisse à partir de cette campagne, une des solutions pour maintenir ce niveau d'incitation chez les producteurs, serait de créer des conditions pour améliorer le rendement du coton graine.

Pour la privatisation des filiales, une mise à niveau de la situation financière de la CMDT est nécessaire avec l'appui de l'Etat malien. Mais cette mise à niveau ne doit pas contribuer à accroître excessivement le prix de vente des filiales jusqu'à mettre les nouvelles sociétés dans une situation de récupération à trop long terme des capitaux investis (un long délai de récupération des investissements). Le schéma de privatisation tel que présenté rend les grandes filiales plus compétitives que les petites. Pour réduire les coûts d'exploitation, une collaboration sous forme de prestations entre les sociétés serait nécessaire.